

MERCREDI
10
NOVEMBRE
1943
83^e ANNEE
N° 81

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT †
(1868-1942)

CAHORS

OBSCURCISSEMENT DES LUMIERES

Il est expressément recommandé à la population de veiller à l'obscurcissement des lumières dès la nuit tombée. Aucune lumière ne doit être visible de l'extérieur, à moins qu'elle ne soit voilée par un écran bleu ou vert réséda. Les phares des véhicules, quels qu'ils soient, ainsi que les lampes de poches, ne doivent laisser filtrer qu'une lumière atténuée par un écran vert ou bleu ou par un dispositif qui en limite la portée et l'éclat. L'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 1943 stipule entre autres :

— qu'aucun éclairage extérieur privé n'est toléré ;
— que les projecteurs des véhicules doivent être munis de l'appareil Corrier ou d'un écran ne laissant passer la lumière que par une fente horizontale de 1 cm. de hauteur et de 5 à 8 cm. de longueur, placée à mi-hauteur de la glace ;

— que les feux arrière des véhicules ne doivent passer que par une fente d'un centimètre de hauteur et qu'il est interdit d'éclairer par transparence les plaques d'immatriculation ;

— que les véhicules automobiles et les motocyclettes, même munis de projecteurs occultés, ne peuvent circuler à l'intérieur des agglomérations qu'avec leur éclairage « Code » ou « lanterne de ville ».

Ces diverses mesures tendant à l'obscurcissement des lumières ne sont pas rigoureusement observées. On relève encore trop souvent de nombreuses négligences, surtout dans les cours et les jardins et dans les parties de maison qui ne donnent pas sur les rues.

Les autorités allemandes s'en plaignent vivement : il leur arrive même de faire relever des infractions par la Feldgendarmarie.

Je ne saurais trop insister auprès de la population pour qu'elle observe strictement les prescriptions sur l'obscurcissement des lumières, et évite ainsi, par un peu de discipline et de vigilance, des sanctions sévères ou de graves ennuis.

LE 11 NOVEMBRE NE SERA PAS CHOME

Le Gouvernement a décidé que le 11 novembre ne serait pas chômé. Il est rappelé au public que toutes manifestations sur la voie publique demeurent formellement interdites.

CONFERENCE DE L'AMIRAL JOUBERT

Nous apprenons qu'une conférence publique aura lieu le vendredi 12 novembre 1943, à 21 h., dans la salle du Palais des Fêtes.

Au cours de cette conférence, l'amiral Joubert, qui a été attaché naval à l'ambassade de France à Madrid, pendant la guerre civile espagnole, parlera de ce qu'il a vu et des méthodes employées par les communistes.

Cette conférence sera présidée par M. le Préfet du Lot.

CONFERENCE A LA CATHEDRALE

Vendredi 12 novembre, à 20 h. 30, M. le Supérieur des Chapelains de Domrémy donnera une conférence sur sainte Jeanne d'Arc. Cette conférence sera suivie d'une quête pour l'achèvement de la Basilique nationale, érigée à la sainte de la patrie. Les Cahorciens rempliront un devoir patriotique en répondant à l'invitation qui leur est adressée.

Pommes de terre de semence

En raison des difficultés possibles d'achèvement des pommes de terre de semence, les titulaires de la carte de jardinage, non agriculteurs de profession, doivent seuls bénéficier d'une attribution de semence de pommes de terre, au titre de jardins familiaux.

MM. les détaillants en pommes de terre exigeront lors de la distribution, la présentation de la carte d'alimentation.

Les cartes de la catégorie « C » devant être exclues de toute répartition.

Ration de confiserie d'octobre

Une ration de 125 gr. de produits de confiserie est allouée au titre du mois d'octobre 1943 aux consommateurs des catégories E, J1, J2 et V.

Cette ration sera délivrée en échange du ticket DH de la feuille de denrées diverses du mois d'octobre.

Ration de chocolat d'octobre

Une ration de chocolat est allouée au titre du mois d'octobre aux consommateurs des catégories ci-après : 125 gr. aux consommateurs J1 et V ; 250 gr. aux consommateurs J2 et J3. Cette ration sera délivrée au fur et à mesure de la mise en place chez les détaillants en échange du ticket DK de la feuille de denrées diverses du mois d'octobre 1943.

Demandes d'achat de pneu vélo

La mairie nous communique :

En raison de l'insuffisance du contingent de pneus vélos mis à la disposition de la mairie de Cahors et du nombre élevé de demandes, il a été décidé dans le but d'assurer une répartition plus équitable d'annuler toutes les demandes présentées avant le 1^{er} juillet 1943.

A l'avenir, seules les demandes présentant un caractère de nécessité absolue et répondant aux conditions d'attribution seront susceptibles d'être acceptées et satisfaites dans la limite du contingent attribué.

CHRONIQUE DU LOT

FEDERATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU LOT

Nous croyons devoir attirer l'attention des membres de la Fédération sur les modifications apportées à la loi du 21 octobre 1940 par celle du 8 juin 1943.

Cette loi confère au chef du contrôle économique de nouveaux et importants pouvoirs.

Depuis la promulgation de cette loi, le directeur départemental du contrôle économique peut, sans prendre l'avis du comité départemental des prix, soit accorder au délinquant le bénéfice d'une transaction, soit lui infliger une amende, prononcer la confiscation de tout ou partie des marchandises saisies, ordonner l'insertion dans les journaux qu'il désigne et l'affichage, s'il le juge à propos.

Le non paiement de l'amende entraîne la contrainte par corps.

Le délinquant peut adresser une requête au directeur général du contrôle économique à Paris, lequel à tous pouvoirs pour majorer ou réduire la sanction proposée par le directeur départemental ; il peut également transmettre le dossier de l'affaire à un comité contentieux administratif.

Ainsi qu'on pourra le lire, toute décision en matière de hausse illicite échappe aux tribunaux civils, sauf le cas de flagrant délit prévu par l'article 58 de la loi du 21 octobre 1940.

La Fédération se tient à la disposition de ses membres pour leur communiquer tous textes de lois, d'arrêtés et de décrets susceptibles de les intéresser.

AVIS

Le ressortissant français Jean-Paul Leri a été condamné à mort pour espionnage, le 27 octobre 1943 par un tribunal militaire allemand. Le jugement a été exécuté le 5 novembre 1943 par fusillade.

Der Kommandant des Heeresgebietes
Sud frankr. Ich.

CULTIVATEURS SOYEZ PREVOYANTS !

Le service de la protection des végétaux communique :

Cultivateurs, ayez dès maintenant sous la main les produits dont vous aurez besoin pour protéger vos cultures de leurs différents ennemis, car les moyens de transport sont chaque jour réduits et les expéditions de plus en plus difficiles.

Pour lutter contre la cloque, le coquard, la tavelure et les autres maladies de vos arbres fruitiers et des plantes de culture maraîchère, vous n'avez plus de cuivre. Vous disposez encore de polysulfures de baryum, de bouillie sulfocalcique, de produits à base d'oxyquinoline, qui vous donneront sensiblement les mêmes résultats.

Faites vos provisions d'arsénicaux pour traiter contre les vers des pommes et des poires, les insectes qui dévorent les feuilles de vos arbres fruitiers et surtout contre le doryphore.

Soyez à même de lutter, en 1944, mieux que vous ne l'avez fait en 1943 contre les ennemis de vos cultures.

Vol d'un colis de prisonnier

A la suite d'une enquête menée par la gendarmerie d'Assier au sujet d'un colis volé commis au préjudice d'un prisonnier en gare d'Assier, le nommé B..., 19 ans, de Figeac, a été mis en état d'arrestation.

Il a été transféré à la prison de Cahors.

Il vole un canard et veut le vendre à sa propriétaire

Le sieur Fargues Albert, de Concoress, pénétra dans la cour de la maison d'une débitante de Saint-Clair, et s'empara d'un canard. Peu après, il se rendit auprès de la propriétaire et lui proposa de lui vendre le canard.

Mais celle-ci reconnut que l'animal lui appartenait et une vive discussion eut lieu. Des voisins étant intervenus, Fargues fut appréhendé. Mais voulant se dégager, il sortit son couteau et frappa M. Marteau, chef de gare de St-Clair, ainsi qu'un autre habitant.

Toutefois, Fargues fut maintenu et remis entre les mains des gendarmes. Quant à M. Marteau, assez sérieusement atteint au bras gauche, il a été transporté à l'hôpital de Gourdon pour y recevoir les soins nécessaires.

Gendarmerie

M. Caudron est nommé gendarme à Souillac, en remplacement de M. Bourdille, nommé à Cahors.

Arrestation

Le nommé Augié, 26 ans, inculpé de coups et blessures, a été arrêté par la gendarmerie de Lacapelle-Marival. Conduit à Cahors, il a comparu à l'audience des flagrants délits du tribunal correctionnel, et condamné à 1 mois de prison avec sursis.

L'HOTEL régionaliste de Toulouse

Vraiment le Comité régionaliste de Toulouse est en marquant progrès. En 1941, dans ses premiers balbutiements, nous l'avons vu installé, en parent pauvre, dans une sorte de cellule de la Préfecture de Toulouse. L'on y accédait par un couloir où l'anonymat du régionalisme se confondait dans tout le fatras des services administratifs.

En 1942, le bureau du régionalisme fut transféré dans une aile à un premier étage, dont il avait fallu improviser la consolidation de l'escalier. Dès ce moment, le bureau directorial devenait distinct du secrétariat où les bruyantes machines des dactylos gênaient fort les conversations.

Mais en 1943, c'est bien autre chose, et M. le Préfet régional a richement doté le bureau du régionalisme de Toulouse d'un hôtel bien à lui. Depuis des siècles, Toulouse s'était déjà honorée d'hospitaliser ses Académies dans l'archéologique Joyau de l'Hôtel d'Assezat. Le régionalisme, qui se double d'une Académie des Beaux-Arts, va loger au n° 6, de la rue Tolosane, dans un de ces anciens hôtels qui se dissimulent dans les vieilles « carrières », où ils restent modestement à l'écart des grandes artères, le plus beau fleuron du génie architectural et sculptural de la Cité rose.

L'Hôtel du régionalisme n'est peut-être pas chargé d'un glorieux passé historique, mais il n'en dut pas moins constituer au grand siècle une fastueuse résidence. Les vastes proportions de son escalier d'honneur vous conduisent dans un hall orné de peintures de choix, meublé d'une armoire biblothèque finement ciselée, assortie aux lambris et aux marqueteries. Salle d'attente et bureau directorial sont à l'unisson, avec ce fin sourire qui a su harmoniser le confort moderne avec les styles anciens. D'ailleurs, les restaurations peu nombreuses ont dû respecter la grâce jolie des temps révolus.

Sans grand effort, on peut évoquer ici les mânes de céans alors que dans ces divers hôtels de Toulouse, de grands seigneurs, de non moins grands magistrats, et des bourgeois promus capitouls, en vedette sur le char de l'Etat, ou gérant la fortune publique, ne négligeaient pas la leur.

« Vertu fortuna jovit », la fortune favorise la vertu, à moins que ce ne fût l'habileté, pouvait-on dire, et ne vitupérons pas ces sénéchaux, ces présidents à épauage et à mortier qui ont laissé dans la brique ou la pierre de taille, l'impérissable témoignage de leur bon goût.

En dotant d'un tel hôtel somptueux les divers services du régionalisme, M. le Préfet régional, Chéneaux de Leyritz, a montré en quelle estime il tenait une telle institution alors qu'il n'a fait que perpétuer les traditions des Académies toulousaines.

Et nous avons, nous, les collaborateurs du Quercy, du Rouergue ou des Pyrénées, l'assurance de trouver à Toulouse un foyer intellectuel régional où l'accueil sera toujours aussi cordial que sympathique. Il nous a été permis de nous en rendre compte à notre récent voyage, au cours d'une longue conversation avec le directeur M. Salèzes qui avec une rare compétence nous a entretenus de sa mission.

Il a bien voulu nous mettre au courant de toutes les activités régionalistes en nous laissant entendre que bien que conservateur né de nos traditions de la terre d'Oc, il n'entend pas prêter sur place, mais envisager surtout les possibilités d'avenir de la région de Toulouse.

En cela, nous étions en parfaite communion d'idées devant cet ardu problème de la réalité et du concret qui doit préparer l'avenir de notre race méridionale dans l'unité nationale. — Ernest LAFON.

Enseignement primaire

M. Rogues, instituteur à St-Martin-Labouval, est nommé directeur du Cours complémentaire de Gourdon. Nos vives félicitations.

Gendarmerie

M. Constant, gendarme à Tulle, est nommé à la brigade de Lacapelle-Marival (Lot).

Le Service Rapide Llumbiarès (Cahors-Toulouse), informe sa clientèle qu'il reprendra ses services réguliers, mercredi 10 novembre, et qu'il s'efforcera, comme par le passé, à lui donner toute satisfaction.

LA FÉDÉRATION NATIONALE des journaux français lance un appel

Les journaux de la zone sud publient un appel contre le terrorisme, lancé par la Fédération nationale des journaux français (zone sud), qui comprend le Syndicat de la presse parisienne (journaux repliés), le Syndicat des grands régionaux, le Syndicat des quotidiens de province et départementaux, le Syndicat des périodiques, la commission professionnelle de la presse périodique de province, voici le texte de ce manifeste :

« La Fédération nationale des journaux français croit devoir appeler l'attention et la réflexion de son vaste public de la zone sud sur la dangereuse multiplication des actes de terrorisme dans ces derniers mois. Ces attentats contre les personnes et contre les biens s'accomplissent sous le couvert d'un patriotisme qui prétend s'affranchir de sa loi et cherche ailleurs qu'en lui-même ses principes et ses mobiles. Derrière ceux qui les commettent, il est facile de déceler ceux qui les inspirent. Il est plus facile encore d'en prévoir les suites. S'ils trouvaient chez nous des complices ou des complaisances, c'est le salut de la patrie blessée qu'ils achèveraient de compromettre.

« La guerre civile succéderait à la guerre étrangère. La défaite se changerait en désastre, et la France donnerait au monde l'affligeant spectacle d'une démission sans excuse et sans retour.

« Pour relever ses ruines, pour réparer ses forces, pour reconquérir dans les compétitions fécondes où s'affronteront à nouveau demain, la paix revenue, les labeurs des peuples, sa prospérité et son prestige, elle a besoin d'union, de sécurité intérieure et d'ordre.

« Des convulsions sanglantes qui la menacent, rien ne peut sortir que la conjugaison sinistre de la haine et de la misère. Les épreuves qu'elle a subies complèteraient à peine en regard de celles qui l'attendraient. Elle ne s'en relèverait pas.

« La Fédération nationale des journaux français, interprète de tous les journaux de la zone sud unanimes et solidaires, manquerait gravement à ses obligations envers le pays, si elle ne l'avertissait pas que, hors de la règle, c'est-à-dire du respect de la loi et des pouvoirs qui l'incarnent, il ne saurait rencontrer que les « chemins du malheur », n'échappant à l'anarchie que pour tomber dans la servitude. »

La Cité vaticane a été bombardée

La Cité du Vatican a été bombardée. Quatre bombes ont été lancées par des avions volant à basse altitude au-dessus de la Cité.

Les bombes sont tombées sur une diagonale allant de l'observatoire à la gare. L'une d'elles est tombée sur la gare. On ne signale heureusement pas de victimes.

Une usine de mosaïques a reçu un coup direct et a subi de graves dommages. Le palais du gouverneur a été sérieusement endommagé.

En raison des dégâts causés, la basilique de saint Pierre est provisoirement fermée au public.

L'ouverture du deuxième front

Dans le discours qu'il a prononcé samedi à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution soviétique, Staline a déclaré notamment que l'ouverture d'un véritable second front en Europe était proche.

Office des Mutués et Combattants

Le Secrétaire général des Anciens Combattants communique :

Des familles accomplissant un pèlerinage sur la tombe d'un militaire décédé au cours de la guerre 39-40 ont demandé à la Préfecture du lieu de décès l'autorisation de procéder à une exhumation, en général, pour mise du corps dans un cercueil de leur choix.

Il est signalé que toute exhumation devant être autorisée, la réponse exige un certain délai. Il est donc recommandé aux familles de n'effectuer leur voyage qu'après avoir obtenu l'autorisation sollicitée. Il est rappelé que tout transfert de corps est, actuellement, interdit.

En peu de mots...

● Le budget de la défense nationale en Suisse s'élève à 6 milliards 600 millions de francs suisses.

● Le nommé Lamoureux, propriétaire à Salles-d'Angles, qui, par lettre anonyme, avait porté des accusations calomnieuses contre plusieurs personnes, a été condamné par le tribunal de Cognac à 6 mois de prison, 6.000 fr. d'amende et 100.000 fr. de dommages intérêts.

● Du 22 octobre au 5 novembre, 195 individus ayant commis des attentats terroristes ont été arrêtés ou abattus par les services de police. En outre, dans le même temps, il a été procédé à 69 arrestations.

● On annonce la mort de M. Antonin Delzers, survenue à Castelsarrasin, l'un des plus grands artistes graveurs de notre temps. L'œuvre qu'il laisse est considérable et remarquable.

Chronique des Théâtres

Théâtre National du Palais de Chaillot

Le jeudi 11 novembre, le Théâtre National du Palais de Chaillot donnera au Théâtre Municipal deux représentations officielles et de grand gala. En matinée à 16 h. 30, spectacle classique avec « Le malade imaginaire » et « Les précieuses ridicules », de Molière.

En soirée à 21 h., spectacle moderne : « Sylvie et le fantôme », comédie en trois actes et quatre tableaux d'Alfred Adam, avec musique de scène de Louis Beydts.

Location comme d'usage.

JOURNEES NATIONALES des 13 et 14 novembre

Les secours aux sinistrés ont accru très lourdement les charges du Secours National.

Pour lui permettre de continuer à agir, tant en faveur des sinistrés qu'en faveur de tous les déshérités, donnez-lui largement à l'occasion de la quête à domicile qui sera faite à Cahors les 13 et 14 novembre.

Pendant ces journées nationales, c'est toute la France qui doit se dresser. Des milliers de Français attendent de vous le geste qui doit les sauver.

Ne restez pas à l'écart, mais donnez largement au Secours National, car le Secours National, c'est le cœur de la France.

SECOURS NATIONAL

Une réunion du Secours National a eu lieu à la Préfecture dans la Salle du Conseil général. M. Albouys, délégué départemental, présidait cette réunion à laquelle assistaient M. le Préfet et de nombreuses personnalités.

M. Albouys, en ouvrant la séance, salue les personnes présentes et adresse un souvenir ému à la mémoire de ses prédécesseurs, MM. Orliac et Fourgous.

MM. Colomb et Pébeyre sont désignés comme délégués départementaux adjoints, et M. de Crisnoy est chargé du secrétariat à la propagande.

Puis l'assemblée entendit les rapports de Mme de Crisnoy, de M. Haen, de M. Latouille et de M. de Crisnoy.

LE CRIME DE MOURET

L'enquête faite sur le crime de Mouret a permis de faire toute la lumière sur ce drame, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro.

Il y a six mois, la fille Bordes, âgée de 19 ans, accouchait d'un enfant qu'elle supprimait. Mais à ce crime était témoin un voisin, nommé Roucal, âgé de 73 ans.

La coupable et ses parents décidèrent de se débarrasser de lui, au cours d'une réunion de famille qui rassemblait les époux Bordes, leur fille et la femme Jammart, sœur de la femme Bordes. Effectivement, peu après, Roucal était trouvé mort, debout, dans sa citerne, le 11 août dernier, par sa fille, revenue inopinément voir son père. Le médecin avait conclu à une mort assez suspecte, mais l'accident était possible vu les lieux et les incidences, aucune trace de violence n'apparaissant sur le corps du... noyé.

L'enquête ouverte conclut à un crime. Le vieillard fut assailli chez lui, maîtrisé, jeté sur son lit, tenu par le père et la mère Bordes, tandis que la fille lui enfouissait un mouchoir dans la bouche pour l'étouffer. Le vieux ayant réussi à se débarrasser du bâillon et à mordre la fille, celle-ci l'étouffait sous les couvertures, en lui tenant la tête sous ses pieds chaussés de sabots ferrés.

Roucal a été ensuite porté à la citerne et glissé les pieds en avant, ce qui explique la position verticale dans laquelle il fut trouvé. Pour camoufler l'ensemble en accident, les Bordes avaient installé un seau sur la margelle et remis les choses en ordre dans la maison. On n'a relevé aucune trace de vol, mais certaines précautions prises par les assassins et reconnues par eux accusaient la dame Jammart, plus intelligente, d'avoir servi de guide en toute cette affaire.

L'autopsie a révélé des traces de strangulation. Les époux Bordes ont fait des aveux complets et ont été écroués ainsi que la femme Jammart à la prison de Cahors.

Les Sports

STADE CADURCIEN Rugby

A Objat, en une rencontre amicale, l'U.S. d'Objat (1) bat le Stade Cadurcien (1) par 8 points (2 essais, 1 but) à 3 points (1 essai). Par suite de fâcheux contre-temps, Cahors entre sur le terrain avec une équipe de fortune où de nombreux titulaires font défaut. Disons tout de suite que les remplaçants s'en tirèrent au mieux, si bien que cette équipe tint la dragée haute à sa rivale durant tout le match. Bien plus, sans la blessure qui rendit Magnani indisponible au bout de 5 minutes de jeu, cette formation aurait certainement arraché le gain du match, tant l'ardeur qui l'anima jusqu'au coup de sifflet final fut grande. Jouant à 14, et certains joueurs n'opérant pas à leur place habituelle, elle dut finalement s'incliner par le score indiqué, qui somme toute est fort honorable.

A Objat, se mirent en évidence les 2 troisièmes lignes ailes. Chez les Cadurciens, Pechbert, Mariel et Clavel. Nous décernerons une mention spéciale à Estival qui tint durant les 80 minutes le poste de talonneur d'une façon très convenable, assurant la balle à son équipe dans des proportions qui en disent long sur la valeur de son râtissage, lorsqu'il était en activité.

L'arbitre, impartial, laissa un peu trop jouer le hors-jeu de part et d'autre.

A Toulouse, en championnat des Pyrénées, les juniors du Stade Toulousain l'emportent sur les jeunes du Stade Cadurcien, par 28 points à 8. La première mi-temps fut l'apanage des Toulousains qui inscriront 23 points à leur actif. Au cours de cet acte, la défense des Cadurciens s'avéra des plus faible, et les lignes arrières toulousaines s'en donnèrent à cœur joie.

Au cours du repos, le sympathique entraîneur Seilhan prodigua à son équipe de nombreux conseils tirés de la leçon de cette première mi-temps, et ceux-ci portèrent si bien leurs fruits que pendant le second times, la ligne cadurcienne ne fut violée qu'une seule fois, alors que nos joueurs portèrent par deux fois l'ustensile derrière la ligne adverse.

Cette constatation très édifiante nous permet d'espérer pour dimanche un match retour d'un grand intérêt.

A SOULLAC

Rugby. — Championnat des Pyrénées 3^e série, Cahors bat Souillac par 15 points à 3. Ainsi que nous l'avions prévu, même dans le *Journal du Lot* de samedi dernier, Cahors était le favori et devait gagner la partie. Souillac possède une équipe de jeunes, mais qui plus tard fera parler d'elle. Tous les anciens sont partis en Allemagne. Malgré cela, à la mi-temps, Souillac menait par 3 points à 0. A la reprise, Cahors prit le dessus et réussit 3 essais transformés qui confirmèrent la victoire.

EDEN

Mercredi 10, jeudi 11, samedi 13 novembre et dimanche 14, en soirée à 20 heures 45. Dimanche matinée à 14 h. 45 : *UNE ROMANTIQUE AVENTURE*, avec Assia Norris. Complément et Actualités.

PALAIS DES FETES

Mercredi 10, jeudi 11, samedi 13 novembre, soirée 21 h. Dimanche 14, matinée 15 h., soirée 21 h., Michèle Alfa, René Dary dans *LA BELLE FREGATE*. Avec un bon complément. France Actualités. Mineurs de 16 ans non admis.

ETRANGE MARIAGE

par
CONCORDIA MERREL
N° 8

— Je n'ai pas tenu ma part d'engagement, répondit-il, son habituel sourire gouaillier tordant sa lèvre plus qu'il ne le voulait, tant il souffrait. Mais je n'ai pu l'empêcher. Je ne voulais pas revenir. Nous nous sommes égarés sur le sol, cinq minutes après avoir décollé. Peterson est très gravement blessé. Moi, je m'en suis tiré avec un bras cassé... La vie a de ces petites ironies. On l'a gardé à l'hôpital et on m'a renvoyé chez moi...
— Et vous voici là... balbutia la jeune fille, bouleversée.
Il resta un moment silencieux, puis :
— Oui, je suis là... et vous aussi, vous êtes là, dit-il lentement.
A travers la pièce, leurs regards se rencontrèrent.
— Oui, reprit-elle, en s'efforçant de rire, mais c'est facile d'y porter remède...
— Avez-vous réussi à trouver une chambre ?
Elle détourna la tête, gênée, vexée, puis son menton se releva légèrement.
— Non... mais...

CAHORS

Montfaucon

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine la mort de Mme Pagès, de Bonnet. Ses obsèques eurent lieu samedi 6 novembre, au milieu d'une affluence de population. A son fils, Georges Pagès, et à toute la famille nos meilleurs sentiments de condoléances.

Montgesty

Mariage. — Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de Mlle Renée Lacombe, demeurant au Puech, commune de Montgesty, et de M. Emile Delmas, cultivateur à Saint-Médard-Catus.

La bénédiction nuptiale a été donnée en l'Eglise de notre commune, le 30 octobre.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Enfants repliés. — Depuis quelques jours déjà notre commune héberge 22 jeunes enfants repliés de la banlieue parisienne. Avec leur générosité habituelle toutes les familles présentes ont répondu à l'appel qui leur était adressé. Chaque enfant a retrouvé ici une nouvelle famille qui s'efforce de lui faire oublier son exil.

Nous sommes certains que tous, garçonnets et fillettes, garderont longtemps un excellent souvenir de notre accueillant Quercy.

Saint-Cirq-Lapopie

Conseil municipal. — Le Conseil municipal dans sa dernière séance présidée par M. Lafon, maire, a établi le budget primitif. Des réparations aux chemins ruraux et aux chemins vicinaux, ces derniers étant de la catégorie de ceux qui sont entretenus par la commune, ont été décidées. Au moment où nous écrivons, certains de ces chemins ont été l'objet d'un commencement de réfection. Nos remerciements au Conseil municipal.

Une bonne infusion du soir

Une infusion à la fois agréable et bienfaisante, c'est la tisane Vichy-flore, qu'on prépare comme une tasse de thé. Vichy-flore doit aux plantes qui la composent, associées au Sel Vichy-Etat, de réelles vertus rafraîchissantes et digestives. Prendre après le dîner une tasse de tisane Vichy-flore, est un excellent moyen d'assurer le fonctionnement régulier de l'intestin. Vichy-flore, 11 fr. 90, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2898.

FIGEAC

Laval-de-Cère

Acte de probité. — Eugène Rougié trouva mercredi dernier, sur la route neuve de Brugaies, une enveloppe contenant 4 cartes d'alimentation. Il s'empressa de prévenir la mairie de sa trouvaille et remit au plus tôt le précieux paquet à la famille. Nos félicitations.

Les femmes apprécieront

Les nombreuses femmes qui ont à se plaindre de troubles circulatoires apprécieront l'action bienfaisante des Gouttes Florides. Cette préparation végétale régularise la circulation et combat les ennuis du sang chez la femme, de la puberté bien au-delà du retour d'âge. Le flacon de Gouttes Florides : 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité : 16 fr. 30, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3337.

Saint-Céré

Ecole d'agriculture ambulante. — L'école d'agriculture d'hiver ambulante établie au Collège Moderne de garçons de St-Céré ouvrira ses portes le 15 novembre prochain à 15 h. L'école a pour but de donner aux jeunes agriculteurs de la région, pendant la mauvaise saison, alors que les travaux des champs sont suspendus, un complément d'instruction professionnelle en vue de les préparer à la carrière agricole.

Les cours auront lieu chaque semaine, le lundi et le jeudi, et comprendront des leçons théoriques et pratiques d'agriculture, d'élevage et d'arboriculture.

L'enseignement absolument gratuit s'adresse spécialement aux jeunes gens à partir de 15 ans, ainsi qu'aux adultes. L'école ne fonctionnant que deux jours par semaine, les auditeurs continuent à participer aux travaux de leur exploitation tout en profitant des loisirs de l'hiver pour parfaire leurs connaissances agricoles. Les jeunes gens qui désirent suivre les cours sont priés de se faire inscrire à la mairie de leur commune.

Pour nos prisonniers. — Le jeudi 11 novembre, à 20 h. 30, à la Salle du Foyer Municipal, la célèbre tournée Lugdunum présentera la grande revue spirituelle et fantaisiste « Voilà du bon art », spectacle de tout premier ordre, sensationnel, inédit, pouvant être entendu par tous, qui obtient un succès mérité grâce à ses scènes de charme et de sentiments voisinant avec les sketches les plus hilarants.

Dans la troupe, Stéphane Bonnard, du Trianon lyrique de Paris; José Lyon, du Théâtre Mogador; le baryton Lévat, de l'Opéra de Nice; le chansonnier Jean Mourrier, de la Lune Rousse; la divette Mireille Barsac, des Variétés. Durant l'entracte, quelques ventes aux enchères (liqueurs, cigares, buffet volant, biscuits, gâteaux).

Le bénéfice net de cette représentation est réservé aux « Livrés péculé du prisonnier ». Location chez M. Barrié, tailleur, 7, place de l'Hôtel de Ville, à partir du dimanche 7 novembre.

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette chez Mme et M. Armand Grabouillac, rue du Sol-de-Trémelle; c'est leur troisième enfant. Nos félicitations.

Carte de tabac. — Les fumeurs n'ayant pas encore retiré leur ticket pour le renouvellement de leur carte de tabac sont invités à se présenter de suite à la mairie de notre ville.

La sirène. — Il est rappelé au public que l'appel lancé par la sirène tous les premiers dimanches du mois à 8 h. 30 ne signifie pas une alerte, mais un avertissement aux membres de la Société des sapeurs-pompiers en vue de l'exercice mensuel.

Nécrologie. — Le bureau du S.I. de notre ville apprend avec regret le décès de M. Delmas, pharmacien à Figeac, président du Syndicat d'Initiative; le défunt qui aimait son pays mit à profit sa paisible retraite pour se consacrer à l'activité du S.I. de sa ville et fit beaucoup en faveur de notre Quercy.

Nous adressons nos condoléances à toute la famille.

Pêche à la ligne. — Notre rivière, La Bave, étant classée de première catégorie (salmonidées dominant), la pêche est interdite sur ce cours d'eau : les nombreux pêcheurs vicomtes, qui ne désarment pas, doivent se diriger vers la Dordogne où ils font en ce moment des pêches fructueuses; c'est dans cette grande rivière de France que foisonnent carpes et brochets, que l'on ne rencontre jamais dans La Bave, et dont les ébats au bout du fil surprennent fort nos habituels pêcheurs de goujons.

Chronique sportive. — Dimanche 7 novembre, en levée de rideau, sur le terrain de Souhol, le Groupe sportif du Collège Moderne de Garçons a

battu, en association, l'équipe de Carrennac, par 7 à 4.

En deuxième partie, l'Union Sportive St-Céréenne a battu l'A.S.P.O. par 24 à 3, en rugby.

Les ordures ménagères. — En raison du manque de main-d'œuvre, les balayeurs ne pouvant passer chaque jour pour le ramassage des ordures, les ménagères sont invitées à sortir leur boîte à ordures les jours indiqués par l'arrêté municipal.

GOURDON

Gourdon

Etat civil du mois d'octobre 1943. — Naissances : Maria-Marguerite Gizard, avenue Pasteur; Jacques-Pierre-Lucien Rovarix, avenue Pasteur; Josette Rouzade, avenue Pasteur; Germaine-Elizabeth Karpinski, avenue Pasteur; Jacqueline-Renée-Michelle Mespoulet, avenue Pasteur; Serge Luftman, avenue Pasteur; Yves-Didier Bruneau, boulevard Aristide-Briand; Henri Dos Ranos, 8, rue de la République; Jean-Pierre Maggio, avenue Pasteur; Arlette-Marie Casagrande, avenue Pasteur; Francine-Lucienne Boy, avenue Pasteur.

Mariages : Eusèbe Mendez, bûcheron, domicilié à Aiguefonde (Tarn), et Marie-Rose-Raymonde Vargues, domiciliée à Gourdon; Emilien Gunzle, employé des contributions directes, domicilié à Gourdon, et Georgette Delau, domiciliée à Gourdon.

Décès : Jacques-Maurice Rouquié, 4 mois, domicilié aux Barbières-Gourdon; Catherine Laval, veuve Cabanel, 77 ans, 64, boulevard A.-Briand; Marie Cabarroc, épouse Fajolles, 57 ans, cultivatrice, aux Fourniers; Madeleine Quissinger, veuve Molènes, 84 ans, avenue Pasteur; Pierre Lafage, 70 ans, avenue Pasteur; Maria Courtiol, épouse Cosse, 71 ans, à Rigal; Elie Souleillon, cultivateur, 61 ans, au Mont-Saint-Jean; Jean-Baptiste Béril, 90 ans, aux Rouquiers.

Dégagnac

Les chemins seront réparés. — En réponse aux allusions que nous faisons dans notre dernière chronique, relatives à l'entretien des chemins vicinaux, M. Lavergne, président de la délégation spéciale, nous prie de faire connaître, à la population, qu'il a décidé, les semences d'automne terminées, de constituer des équipes d'ouvriers pour réparer les chemins vicinaux et un certain nombre de chemins ruraux.

Si la main-d'œuvre, qui sera suffisamment payée, ne s'offre pas en nombre convenable, M. Lavergne nous a déclaré qu'il n'hésiterait pas à réquisitionner par quartier la main-d'œuvre nécessaire.

Ces travaux étant tous d'intérêt communal, il espère qu'on ne l'obligera pas à recourir aux moyens de force.

Martel

Culture du tabac. — Les déclarations pour la culture du tabac en 1944 seront reçues à la mairie le 19 novembre 1943 de 8 h. à 11 h.

Les déclarants (propriétaires ou fermiers) devront se présenter en personne ou se faire représenter en vertu d'une délégation écrite et nominative, établie sur papier libre. Ils seront porteurs du dernier avertissement du reçu de contributions foncières en leur possession.

Ces boutons désagréables...

Comme aussi les rougeurs, les dartres, l'eczéma, les démangeaisons trouvent leur origine dans une déficience hépatique et une impureté du sang qui sont simultanément combattus par l'emploi des Sels Largin, à base de chlorure de magnésium : 12 fr. 10 pour un litre de solution. Ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4554.

Gramat

Grande soirée de gala. — Dimanche 14 novembre, à la salle des Fêtes, en matinée et en soirée, aura lieu une grande soirée de gala artistique en faveur des prisonniers de guerre et des travailleurs requis en Allemagne.

Il est élaboré un programme des mieux choisis, avec jazz de Figeac et ses musiciens chanteurs, Mlle Wen-ville et Mme Hautbert de l'Opéra comique, dans leur répertoire, *Domino*, le chef-d'œuvre de Marcel Achard, sera joué par le groupe artistique gramatois.

Nécrologie. — Ces jours derniers ont eu lieu les obsèques de M. Schapiner, réfugié lorrain. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Succès. — Nous apprenons avec plaisir le succès de M. Jean Hérel à la 2^e partie du baccalauréat (philosophie). Nous adressons au lauréat nos plus sincères félicitations et nos compliments.

Payrac

Pour le bureau de bienfaisance. — Une somme de 500 fr. a été remise par Mme Condamine, au docteur Constant, maire, pour le bureau de bienfaisance de la commune. Ce don est dû à la généreuse pensée de M. Edouard Condamine, récemment décédé à l'âge de 86 ans, et qui avait été membre assidu de la Commission administrative du bureau pendant plus de 30 années. C'était un homme de bien, unanimement estimé.

CREDITS

SANS INTERETS

jusqu'à concurrence de 100 pour 100 de la valeur du gage, grâce à la Coopérative Financière.

A chaque Famille « SA MAISON ».

Constituez-vous des « Capitaux-Coopératifs » en prévision d'une acquisition ou d'une construction.

Avantages spéciaux pour les TERRIENS. « ACCES » à la propriété POUR TOUS.

Remboursement en 200 mois ou 250 mois (ou plus rapidement). Seuls frais généraux : 1 fr. 30 % l'an env.

Correspondants demandés
Ecr. : CREDIT MUTUEL
AGRAIRE ET FONCIER
45, Boulevard de la Madeleine
Paris, 1^{er} — Tél. Opé. 76-92
Agent : M. Laval
62, Bd Gambetta, Cahors

PETITES ANNONCES

AGRICULTEURS, plantez de BEAUX ARBRES, de BELLES VIGNES des Pépinières René Delbrel à Cuzorn (L.-et-G.), les plus belles de la région.
Catalogue franco. Téléphone : St-Front, n° 3.

PLUS DE CHAUVES

Traitement scientifique contre la calvitie, la chute des cheveux, des cils. Ecr. : LABORATOIRES CAPILLOGENE, 53, Boul. Haussmann, Paris, en expliquant votre cas. (Joindre cinq francs en timbres pour tous frais).

On demande un JEUNE HOMME pour écritures et courses présenté par parents. S'adresser à l'Office du Travail, Cahors. Visa n° 379.

METAYER demandé pour petite propriété, 1 ha. 1/2, toutes cultures, entourant maison d'habitation et dépendances, en bordure du Lot, à 1 km. de Luzeh. Vve BERTRAND, Luzeh (Lot). Visa n° 378.

Pension Restaurant demande FEMME DE CHAMBRE. S'adresser : M. Noury, Pension les Palmiers, Cahors. Visa n° 380.

Sommes acheteurs

tous camions
S.O.T.R.A.P., 37, rue Borde
MARSEILLE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

Par arrêt contradictoire et définitif rendu le 25 mars 1943, la Cour d'Appel d'Agen, Chambre Correctionnelle, a condamné le nommé FAJOLÉS Basile, 55 ans, marchand de grains à Gourdon (Lot), né le 21 juillet 1887, à Payrignac, département du Lot, à la peine de : DEUX MOIS D'EMPRISONNEMENT et « DOUZE MILLE FRANCS D'AMENDE, cette amende se confondant avec celle de 6.000 fr. prononcée contre lui par arrêt de ce jour.

Valide la saisie de la marchandise, en prononce la confiscation au profit de l'Etat

et ordonne l'insertion du présent arrêt par extrait dans les journaux « Le Journal du Lot », « Le Courrier du Centre », sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser 200 fr. Pour délit de : hausse, refus de vente, défaut de factures.

Commis : courant juin, juillet et octobre 1942, à Gourdon.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de M. le Procureur Général.

Pour le Procureur Général : Louis SIBOL.

Le Greffier : MOLLE.

Imp. COUESLANT, Le co-gérant : PARAZIN
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3832. — 9-11-43.